

MANIFESTE EUROPÉEN D'AGÉA EN VUE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES ET DU RENOUVELLEMENT INSTITUTIONNEL

A l'aube d'une transition structurelle économique, sociale et environnementale, l'Union européenne est plus que jamais appelée à développer une stratégie ambitieuse et efficace. Le renouvellement institutionnel de cette année s'annonce essentiel afin de déterminer les chantiers prioritaires pour l'Union. En effet, les défis de demain comme la transition verte et la transition numérique nécessiteront la mise en place dès 2024 d'une nouvelle feuille de route afin de renforcer les marchés européens de capitaux au service de l'économie réelle.

Agéa, fédération française des syndicats d'agents généraux d'assurance représentant 12 500 agents et 26 000 salariés répartis dans près de 9 500 agences en France, souhaite participer au débat démocratique en formulant des propositions destinées à améliorer la protection des consommateurs, renforcer la résilience climatique et aiguiller les investissements vers des activités durables ou de transition.

Les propositions d'agéa sont structurées autour de trois volets clés :

1. **accompagner le financement de l'économie en mobilisant l'épargne des particuliers et en assurant la protection des consommateurs ;**
2. **garantir l'assurabilité de l'ensemble des territoires et renforcer la résilience face au changement climatique ;**
3. **favoriser l'innovation et soutenir la transition verte en garantissant l'assurabilité des nouveaux matériaux et des nouvelles technologies.**

1. ACCOMPAGNER LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE EN MOBILISANT L'ÉPARGNE DES PARTICULIERS ET EN ASSURANT LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Les agents généraux accompagnent 1 assuré sur 3 pour leurs contrats dommages. Notre modèle se fonde sur un partenariat exclusif avec une compagnie d'assurance dont les agents sont les mandataires. Ils permettent d'assurer un maillage de l'ensemble du territoire et de maintenir une offre de conseil en physique accessible. Le modèle de rémunération de l'agent général fondé sur la mutualisation des coûts garantit l'inclusivité en offrant aux assurés un accompagnement hautement qualifié et l'accès à des produits innovants. L'agent agit dans l'intérêt de son client à travers le caractère réglementé de sa profession et sa formation continue qui lui permet de s'adapter à l'évolution de la réglementation.

En conséquence, la fédération appelle à ce que les futures politiques européennes mettent tout en œuvre afin de **préserver le conseil physique, qualifié et personnalisé dans l'ensemble des territoires. Bénéficier d'un accompagnement en matière d'assurance et d'épargne devrait être un droit** et non un privilège réservé aux plus aisés.

Alors qu'en Europe à peine 18 % des particuliers¹ disposent d'un niveau satisfaisant d'éducation financière, l'agent général permet aux particuliers d'appréhender l'adéquation entre la couverture et les risques auxquels ils sont exposés, ainsi que les enjeux en matière de pension. Il est aussi souvent le point d'information privilégié pour ses clients en matière de finance durable, d'inflation ou des questions de transmission et de fiscalité.

A l'heure où près de 100 milliards d'euros² par an seront nécessaires afin de financer la transition verte en France, les agents généraux participent déjà activement à la mobilisation de l'épargne des Français. Malgré cela, des initiatives inadaptées n'ont cessé d'attaquer le modèle européen de distribution et de rémunération de la profession au profit du mirage de la désintermédiation et de la « digitalisation ». Pour la Fédération, **la disparition des intermédiaires de proximité poserait de graves risques pour le tissu économique des territoires en les privant d'un accompagnement clé en matière d'assurance**. Ainsi, il est urgent que les priorités des cinq prochaines années soient pragmatiques en se concentrant sur les obstacles au financement de l'économie réelle plutôt que de chercher à « réparer ce qui fonctionne déjà très bien ».

Agéa soutient l'amélioration de la rentabilité des produits d'investissement fondés sur l'assurance. **Simplifier le processus de souscription et alléger les exigences administratives permettrait de proposer des solutions adaptées aux attentes et objectifs de chaque consommateur.**

2. GARANTIR L'ASSURABILITÉ DE L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES ET RENFORCER LA RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Alors que les risques climatiques ne cessent de s'aggraver, il est urgent d'inscrire la résilience climatique comme une priorité centrale pour l'Union. Il s'impose d'agir en effet avec détermination afin de garantir l'assurabilité de l'ensemble des Européens et des territoires. Car dans certaines régions, ce risque est déjà une réalité et les particuliers ou les entreprises ne peuvent souscrire une assurance. Agéa appelle à **assumer l'objectif que chaque habitant européen puisse accéder à une assurance habitation couvrant les catastrophes naturelles**.

Si agéa considère que le modèle français en matière de garantie « catastrophes naturelles » est ambitieux et permet de mutualiser les risques climatiques, la Fédération reconnaît qu'il est encore trop tôt pour instaurer un tel système au niveau européen au vu des différences nationales significatives. Néanmoins, l'urgence doit enjoindre les décideurs européens à lutter contre le défaut de couverture en matière assurantielle dans l'Union. De plus, agéa propose **qu'un fonds européen d'adaptation aux catastrophes naturelles soit mis en place** sur le modèle du fonds Barnier (fonds de prévention des risques naturels majeurs) afin de faciliter les financements publics et privés vers l'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre du Livre blanc élaboré par agéa sur les enjeux assurantiels liés au climat (2024), la Fédération a déjà proposé une série de solutions permettant d'améliorer le cadre assurantiel en

¹ [Flash Eurobarometer 525 Monitoring the level of financial literacy in the EU](#), Commission européenne, 2023

² [Quels besoins d'investissements pour les objectifs français de décarbonation en 2030 ?](#), Logan Gourmand, Direction générale du Trésor 2024.

matière de risque climatique pour la France. Ainsi, pour la France, agēa travaille au maintien d'une offre assurantielle multirisque sur l'ensemble du territoire sans exclusion de zone afin de permettre une couverture complète du territoire par la garantie catastrophe naturelle. Ces propositions pourront servir de base afin d'alimenter les propositions européennes sur ce sujet.

3. FAVORISER L'INNOVATION ET SOUTENIR LA TRANSITION VERTE EN GARANTISSANT L'ASSURABILITÉ DES NOUVEAUX MATÉRIAUX ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le cadre réglementaire européen en matière de finance verte est l'un des plus ambitieux au monde, il pâtit en revanche d'importantes incohérences entre les différents textes adoptés et sa complexité le rend incompréhensible pour les épargnants. Afin de rendre accessibles, attractifs et compréhensibles les investissements verts, agēa appelle les législateurs européens à réfléchir au **développement d'un label vert et d'un label de transition européens élaborés sur le même modèle que les indicateurs de niveau de risque pour les produits financiers**. Alors, les épargnants disposeraient d'un outil indicatif et simple permettant de comprendre la durabilité du produit proposé.

L'assurabilité constitue le second volet de la transition verte. En tant qu'acteurs de terrain, les agents généraux constatent souvent des difficultés à l'heure d'assurer des activités vertes telles que les centrales photovoltaïques, les centres de recyclage des déchets ou des bâtiments utilisant des matériaux innovants ou recyclés. La Fédération appelle les politiques européens à **mieux intégrer l'assurabilité dans la définition des politiques publiques ayant trait à la durabilité**, c'est-à-dire en incorporant une approche à la fois environnementale, économique et sociale.

CONCLUSION

Le modèle des agents généraux est résilient, il a fait ses preuves et se démarque par sa capacité d'adaptation tout en préservant un réseau de proximité avec les assurés. Les **agents généraux souhaitent être plus systématiquement intégrés au processus de décision et contribuer au développement d'initiatives européennes**.

ANNEXE 1 – PROPOSITIONS D'AGÉA EN VUE DU RENOUVELLEMENT INSTITUTIONNEL

1) Accompagner le financement de l'économie en mobilisant l'épargne des particuliers et en assurant la protection des consommateurs

- **Préserver le modèle des agents liés et le conseil en physique** afin de mobiliser l'épargne des citoyens européens vers le financement de l'économie réelle en prenant en compte les spécificités des agents dans le cadre de la *Retail Investment Strategy* (RIS).
- **Réduire les obligations administratives indues** dans le cadre de la souscription des produits d'assurance pour simplifier le parcours de souscription et réduire les coûts (ex : obligations AML). La simplification devra avant tout se concentrer sur les obligations redondantes ou inefficaces sans altérer le haut niveau de protection dont les consommateurs jouissent aujourd'hui.
- **Harmoniser le cadre réglementaire relatif à la finance durable** et faciliter la compréhension de ce qui est un investissement vert ou de transition pour les particuliers (ex : un label européen indicatif des investissements verts).
- Assurer l'inclusivité du conseil financier en **mettant les outils numériques au service du conseil en physique** et en évitant d'introduire une concurrence inégale entre les différents canaux de distribution.

2) Garantir l'assurabilité de l'ensemble des territoires et renforcer la résilience face au changement climatique

- **Elaboration d'un état des lieux par la Commission européenne sur les différences nationales en matière de couverture assurantielle des risques climatiques et des catastrophes naturelles.** Ce travail élaboré par la Commission en collaboration avec l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) l'Agence européenne de l'environnement (AEE) et les parties prenantes devrait permettre de cartographier précisément les différences entre Etats membres et de fournir des données en ce qui concerne le défaut d'offre assurantielle et les besoins - si nécessaire - d'une harmonisation européenne en la matière. Ce rapport pourra ainsi fournir les bases d'un livre blanc ou de recommandations transversales à l'endroit des Etats membres afin d'accroître l'assurabilité des particuliers et des entreprises.
- **Création d'un Observatoire sous la direction de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) et de l'Agence européenne de l'environnement (AEE) afin de surveiller le risque climatique.** En cas d'insuffisance de données pour proposer une étude satisfaisante des risques, il serait nécessaire d'introduire une proposition législative visant à amender la directive Solvabilité 2 et rendre obligatoire pour les Etats membres de partager avec l'Observatoire un certain nombre de données techniques concernant les sinistres et les catastrophes naturelles.

- **Création d'un fonds européen destiné à atténuer et prévenir les catastrophes naturelles et les risques climatiques**, sur le modèle du fonds Barnier français. Ce fonds viserait ainsi à assurer la structuration d'un fonds européens destiné à aider les particuliers et les PME à financer des travaux visant à atténuer les risques climatiques.

3) Favoriser l'innovation et soutenir la transition verte en garantissant l'assurabilité des nouveaux matériaux et des nouvelles technologies

- **Publication d'un rapport annuel par l'EIOPA afin de quantifier et d'analyser le défaut de couverture assurantielle pour certains secteurs industriels spécifiques**, en particulier les secteurs innovants. Selon le résultat des premiers rapports, un groupe de travail spécifique au sein de l'EIOPA réunissant des parties prenantes, des acteurs de l'assurance et des représentants des secteurs industriels pourrait être mis en place afin de proposer des recommandations dans le but de réduire ce défaut d'assurabilité.
- **Proposition de rapport de la Commission publié à la suite des recommandations de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) et l'Agence européenne de l'environnement (AEE) visant à renforcer l'assurabilité des infrastructures liées aux énergies renouvelables**. Sur la base de ce rapport la Commission devrait évaluer la pertinence de proposer une proposition législative et différents outils d'aides à destination des PME et des entreprises.
- **Proposition d'un rapport de la Commission sur l'assurabilité des nouveaux matériaux**. Sur la base de ce rapport la Commission devrait évaluer la pertinence de proposer une proposition législative.
- **Création d'une plateforme technique européenne**, sous la direction de la Commission européenne, de l'EIOPA et de l'AEE, **en charge d'évaluer les règles et les critères techniques en matière d'assurabilité des nouveaux types de matériaux durables** et en particulier sur 1/ les matériaux biosourcés ; 2/ les matériaux de réemploi ; 3/ les matériaux de réutilisation ; 4/ les matériaux recyclés. Cette plateforme aurait pour objectif de fournir davantage de sécurité juridique et technique pour les assureurs afin de les inciter à expérimenter et à assurer ces nouveaux types de matériaux.
- **Intégrer les acteurs de l'assurances et les distributeurs de produits d'assurances au processus de discussion, et de systématiquement prendre en compte les enjeux assurantiels dans le cadre des nouvelles initiatives en matière de durabilité** (ex : faire participer les acteurs de l'assurance à l'Alliance industrielle européenne pour l'énergie solaire à travers un groupe de travail dédié à l'assurabilité).